

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2019

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le 11 mars deux mille dix-neuf, à 20h00, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 14
- Présents ou représentés : 12
- Votants : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 26 février 2019, puis envoi de l'ordre du jour le 07 mars 2019

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Vincent VIDONNE, Jean-Marc BEAUQUIS, Pauline BENOIT, Hervé BOREAN, Pauline DURIEUX, Lydie LEMERLE, Christine VIDONNE

Procurations : Cécile HAGE HASSAN à Vincent HUMBERT

Pierre-Yves MOREL à Gérard LACROIX

Cyril NEGRELLO à Pauline DURIEUX

Excusé(e)s : Sylvie BARBE, Valérie DASCILASSOUT

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

20h00 : Accueil Messieurs NGUYEN, habitant la commune ayant le projet d'un Food truck rôtisserie, du lundi au vendredi, avec vente de produits de qualité et locaux (poulets rôtis, pommes de terre et boissons) sur la place du Moai. Le conseil municipal après discussion voit cette création d'un très bon œil.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 31 janvier 2019 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose d'ajouter une délibération afin d'adhérer au module « site Internet – portail 74 » pour la refonte du site Internet de la commune qui à ce jour ne permet pas la mise en ligne de toutes les informations.

DELIBERATIONS

1) Cession à la commune d'Andilly de deux parties de la parcelle A1076 (pour 15m2) appartenant à Mr Mathieu CUSIN à titre gratuit.

Dans le but de faciliter et sécuriser la circulation « Impasse du fournil » à Charly, Monsieur et Madame Mathieu CUSIN ont accepté de céder à la commune, à titre gratuit, deux petites parties de la parcelle qui leur appartiennent. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 12 membres présents ou représentés, la cession à la commune à titre gratuit.

2) Avenant à la convention de reversement au titre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) – secteur Saint-Symphorien le bas.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de reversement au titre d'un projet urbain partenarial a été conclue entre la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la Commune d'Andilly.

Monsieur le Maire précise qu'un avenant à cette convention de reversement au titre d'un projet urbain partenarial est nécessaire afin de préciser que le montant de la participation à reverser, à savoir 25 429 euros par logement édifié dans le périmètre du PUP, est exprimé net de taxes (et non hors taxes).

En conséquence, le montant initialement prévu dans la convention initiale sera rectifié par avenant n°1 (annexée à cette délibération).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 12 membres présents ou représentés, les termes de l'avenant présenté, et autorise le maire à le signer.

3) Remboursement du coût de location de la salle de CERNEX pour « la Fête de Noël 2018 » payé par l'association des Parents d'Elèves (APE) les Galopins.

La facturation de la location de la salle, soit 200 euros, a été faite auprès l'association Les GALOPINS. Monsieur le Maire demande donc que la commune rembourse l'APE pour prendre en charge comme chaque année le coût de la location de cette salle.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 12 membres présents ou représentés, le remboursement à l'APE Les Galopins le coût de cette location.

4) Remboursement à la locataire du 231, route de Vers de l'achat de la boîte aux lettres.

La locataire de l'appartement citée a acheté sa boîte à lettres. En tant que propriétaire, la mairie se doit de rembourser cet achat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 12 membres présents ou représentés, cette proposition.

5) Adhésion au module « site internet – portail 74 »

A ce jour, le site Internet de la commune n'est plus adapté, et ne permet pas de mettre en ligne toutes les informations nécessaires et souhaitées.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au module « site internet – Portail 74 » de l'Association des Maires de Haute-Savoie, permettant la mise en ligne rapide d'un nouveau site plus interactif et plus efficient.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 12 membres présents ou représentés, la proposition, et demande inscription budgétaire en conséquence.

QUESTIONS DIVERSES

a) Avenir de l'école.

Monsieur le Maire présente les réflexions entreprises avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles qui a compétence scolaire, ainsi que les visions municipales des deux communes (SAINT BLAISE, ANDILLY) avec les réels besoins tant au niveau scolaire que périscolaire, parkings,

Monsieur le Maire sollicite l'avis de chacun des membres du Conseil municipal présents.

b) Proposition de l'ADMR : mise en place du portage de repas.

L'ADMR souhaite mettre en place le portage de repas pour les personnes qui en ont besoin, et doit les recenser. L'association sollicite donc l'aide de chaque municipalité intéressée pour ce faire, et propose de présenter ce projet lors d'un prochain conseil municipal. La municipalité accueille positivement ce projet.

c) Demande de subvention de l'APE de l'école publique primaire de Cruseilles accueillant 3 enfants Andillois.

Refusée.

d) Divers

→ Repas des Aînés en préparation pour le 31 Mars.

→ Information sur l'avancée de l'organisation du Festival des Musiques du Faucigny qui aura lieu le 30 juin 2019. La commune aura besoin pour ce jour-ci de bénévoles (13 ans et plus) pour assurer le ou les rôles de « commissaire » et « porte-drapeau ».

→ Parcours patrimonial sur Jussy et Saint symphorien

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le 12 mars 2019

**Mr le Maire,
Vincent HUMBERT**

